

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **SOCIETE BRUXELLOISE DE GESTION DE L'EAU**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Boulevard de l'Impératrice

N°: 66

Boîte:

Code postal: 1000

Commune: Bruxelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0884.649.502

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

13-06-2008

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du

20-06-2011

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2010

au

31-12-2010

Exercice précédent du

01-01-2009

au

31-12-2009

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 1.2, C 5.1, C 5.2.1, C 5.2.3, C 5.2.4, C 5.4.1, C 5.4.2, C 5.5.1, C 5.5.2, C 5.8, C 5.14, C 5.16, C 5.17.1, C 5.17.2

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

DEBRY Philippe

Rue Victor Rauter 168
1070 Anderlecht
BELGIQUE

Début de mandat: 27-10-2006

Fin de mandat: 18-06-2012

Président du Conseil d'Administration

DE SMEDT Dirk

Avenue des Arts 9
1210 Saint-Josse-ten-Noode
BELGIQUE

Début de mandat: 27-10-2006

Fin de mandat: 18-06-2012

Vice-président du Conseil d'Administration

CHRISTOPHE Olivier

Avenue du Domaine 55/10
1190 Forest

BELGIQUE

Début de mandat: 27-10-2006

Fin de mandat: 21-06-2010

Administrateur

SCHAERLAEKENS Jan

Rue de l'Indépendance 64/3
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

Début de mandat: 27-10-2006

Fin de mandat: 21-06-2010

Administrateur

BUCELLA Fabrizio

Chaussée de Boondael 250
1050 Ixelles
BELGIQUE

Début de mandat: 27-10-2006

Fin de mandat: 18-06-2012

Administrateur

VINCKENBOSCH Caroline

Boulevard du Triomphe 127
1160 Auderghem
BELGIQUE

Début de mandat: 27-10-2006

Fin de mandat: 18-06-2012

Administrateur

DALLE Benjamin

Jubelfeestlaan 147
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

Début de mandat: 21-06-2010

Fin de mandat: 18-06-2012

Administrateur

RSM-INTERAUDIT SCRL (3)

BE 0436.391.122
Chaussée de Waterloo 1151
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 27-10-2006

Fin de mandat: 17-06-2013

Réviseur d'entreprises

Représenté directement ou indirectement
par:

WARZEE Pierre ((A01282))

Reviser d'entreprise

VERSTRAETE Arnaud (3)

Nestor de Tierestraat 23/12
1030 Schaerbeek
BELGIQUE

Début de mandat: 13-11-2009

Fin de mandat: 18-06-2012

Commissaire du Gouvernement

ULLMANN Urbain (4)

Avenue du Parc 20
1060 Saint-Gilles
BELGIQUE

Début de mandat: 13-11-2009

Fin de mandat: 18-06-2012

Commissaire du Gouvernement

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>225.793.386,06</u>	<u>228.348.386,64</u>
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21	0	1.515,32
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	225.792.811,06	228.346.296,32
Terrains et constructions		22	212.739.877,8	220.999.111,73
Installations, machines et outillage		23	662.183,66	596.804,45
Mobilier et matériel roulant		24	39.000,62	65.448,24
Location-financement et droits similaires		25	3.292,64	8.463,29
Autres immobilisations corporelles		26	92.821,48	105.415,47
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	12.255.634,86	6.571.053,14
Immobilisations financières	5.4/5.5.1	28	575	575
Entreprises liées	5.14	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	575	575
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	575	575
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>34.526.399,94</u>	<u>30.429.599,62</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	3.992.074,14	3.160.964,77
Créances commerciales		40	3.756.584,31	3.128.799,16
Autres créances		41	235.489,83	32.165,61
Placements de trésorerie	5.5.1/5.6	50/53	234,52	
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	234,52	0
Valeurs disponibles		54/58	14.114.025,37	13.207.376,68
Comptes de régularisation	5.6	490/1	16.420.065,91	14.061.258,17
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	260.319.786	258.777.986,26

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>144.161.241,65</u>	<u>147.137.831,48</u>
Capital	5.7	10	182.194.633	182.194.633
Capital souscrit		100	182.194.633	182.194.633
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserve légale		130		
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	-38.033.391,35	-35.056.801,52
			(+)/(-)	
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.8	163/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>116.158.544,35</u>	<u>111.640.154,78</u>
Dettes à plus d'un an	5.9	17	69.154.410,01	72.052.419,41
Dettes financières		170/4	69.154.410,01	72.052.419,41
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	69.154.410,01	72.052.419,41
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	12.517.895,12	8.002.410,37
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42	2.898.009,41	2.771.557,11
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	9.410.847,94	4.903.178,26
Fournisseurs		440/4	9.410.847,94	4.903.178,26
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	209.037,77	327.675
Impôts		450/3	25.901,43	149.651,4
Rémunérations et charges sociales		454/9	183.136,34	178.023,6
Autres dettes		47/48		0
Comptes de régularisation	5.9	492/3	34.486.239,22	31.585.325
TOTAL DU PASSIF		10/49	260.319.786	258.777.986,26

COMPTES DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	56.565.717,11	52.346.080,45
Chiffre d'affaires	5.10	70	31.184.186,62	28.968.899,89
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	5.10	74	25.381.530,49	23.377.180,56
Coût des ventes et des prestations		60/64	53.951.970,19	52.222.893,44
Approvisionnements et marchandises		60	43.233.690,92	41.778.684,35
Achats		600/8	43.233.690,92	41.778.684,35
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	799.586,22	635.969,75
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.10	62	1.311.106,66	1.281.870,19
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	8.525.340,39	8.524.225,26
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.10	635/7		
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	82.246	2.143,89
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	2.613.746,92	123.187,01
Produits financiers		75	60.255,18	169.382,41
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	60.255,18	169.382,41
Autres produits financiers	5.11	752/9		
Charges financières	5.11	65	3.367.935,17	3.500.098,81
Charges des dettes		650	3.367.935,17	3.500.098,81
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9		
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	-693.933,07	-3.207.529,39
Produits exceptionnels		76		0,15
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9		0,15
Charges exceptionnelles		66	2.283.371,67	4.436,78
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8	2.283.371,67	4.436,78
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-2.977.304,74	-3.211.966,02
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	5.12	67/77	-714,91	
Impôts		670/3	285,09	

Ann.

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	1.000	
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-2.976.589,83	-3.211.966,02
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-2.976.589,83	-3.211.966,02

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-38.033.391,35	-35.056.801,52
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-2.976.589,83	-3.211.966,02
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-35.056.801,52	-31.844.835,5
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur le capital et les primes d'émission		791		
sur les réserves		792		
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	-38.033.391,35	-35.056.801,52
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/6		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Autres allocataires		696		

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	XXXXXXXXXX	4.930
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022		
Cessions et désaffectations	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	4.930	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	XXXXXXXXXX	3.414,68
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	1.515,32	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	4.930	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	<u>0</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	239.640.363,43
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	145.747,28	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	8181		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	239.786.110,71	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	8241		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXX	18.641.251,7
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	8.404.981,21	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	8311		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	27.046.232,91	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22	<u>212.739.877,8</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	673.872,17
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	131.503,1	
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	8182		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	805.375,27	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	8242		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	XXXXXXXXXX	77.067,72
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	66.123,89	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	8312		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	143.191,61	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	23	662.183,66	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	141.961,82
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	8.507,71	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	8183		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	150.469,53	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	8243		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	76.513,58
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	34.955,33	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	8313		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	111.468,91	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	<u>39.000,62</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	XXXXXXXXXX	15.533,31
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164		
Cessions et désaffectations	8174		
Transferts d'une rubrique à une autre	8184		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	15.533,31	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8214		
Acquises de tiers	8224		
Annulées	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre	8244		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	XXXXXXXXXX	7.070,02
Mutations de l'exercice			
Actés	8274	5.170,65	
Repris	8284		
Acquis de tiers	8294		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304		
Transférés d'une rubrique à une autre	8314		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	12.240,67	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	25	<u>3.292,64</u>	
DONT			
Terrains et constructions	250		
Installations, machines et outillage	251	3.292,64	
Mobilier et matériel roulant	252		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXX	125.939,9
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	8185		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	125.939,9	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	8245		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	XXXXXXXXXX	20.524,43
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	12.593,99	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	8315		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	33.118,42	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	26	92.821,48	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	XXXXXXXXXX	6.571.053,14
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	5.684.581,72	
Cessions et désaffectations	8176		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8186		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	12.255.634,86	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8216		
Acquises de tiers	8226		
Annulées	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8246		
Plus-values au terme de l'exercice	8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8276		
Repris	8286		
Acquis de tiers	8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8316		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	27	<u>12.255.634,86</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	284		
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<u>575</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8	<u>575</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS****Actions et parts**

Valeur comptable augmentée du montant non appelé
Montant non appelé

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis
d'un mois au plus
de plus d'un mois à un an au plus
de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51	234,52	
8681	234,52	
8682		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Charges à reporter
Produits acquis

Exercice
39.354,96
16.380.710,95

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	182.194.633
100	182.194.633	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
Catégories d'actions

Actions nominatives
Actions au porteur et/ou dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702	XXXXXXXXXX	51.218
8703	XXXXXXXXXX	

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Parts non représentatives du capital

Répartition
Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées
Ventilation par actionnaire
Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	2.898.009,41
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	2.898.009,41
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	42	2.898.009,41
--	----	---------------------

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	12.966.086,97
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	12.966.086,97
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

	8912	12.966.086,97
--	------	----------------------

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	56.188.323,04
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	56.188.323,04
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

	8913	56.188.323,04
--	------	----------------------

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières	8921	72.052.419,41
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	72.052.419,41
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	9061	72.052.419,41
--	------	----------------------

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	

	Codes	Exercice
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	25.901,43
Dettes fiscales estimées	450	
Rémunérations et charges sociales		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	183.136,34

	Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION	
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important	
Précompte immobilier Step Nord 2009 et 2010	2.329.000
Prestations d'assainissement Aquiris	32.157.461,54
Compte attente	222,32

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Prestations d'assainissements		31.015.360,22	28.712.685,79
Autoproducteurs		168.826,4	256.214,1
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	25.373.530	23.377.180,56
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs inscrits au registre du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	16	15
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	14,8	14,7
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	23.005	23.077
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	955.590,03	945.560,82
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	312.690,95	155.416,66
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623	42.825,68	180.892,71
Pensions de retraite et de survie	624		
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	82.239,88	2.143,89
Autres	641/8	6,12	
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour l'entreprise	617		

RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

RÉSULTATS FINANCIERS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement		
6501		
Intérêts intercalaires portés à l'actif		
6503		
Réductions de valeur sur actifs circulants		
Actées		
6510		
Reprises		
6511		
Autres charges financières		
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances		
653		
Provisions à caractère financier		
Dotations		
6560		
Utilisations et reprises		
6561		
Ventilation des autres charges financières		

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

Ventilation des autres produits exceptionnels

Ventilation des autres charges exceptionnelles

Prise en charge du précompte immobilier Aquiris 2009 et 2010

Exercice
2.329.000

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	285,09
9139	285,09
9140	

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A l'entreprise (déductibles)
Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	9.593.851,75	10.054.672,25
9146	7.083.454,79	7.723.622,36
9147	25.901,43	315.786,26
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
Vogelzangbeek		2.494.462
Degasage Step Sud		728.820
BO Forest		2.191.519
Verrewinkelbeek		9.851.399
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Pour se conformer à la directive européenne 91/271, la Step Sud doit être équipée d'un traitement tertiaire (azote et phosphore). Les études préliminaires en vue de la réalisation de ces importants travaux sont en cours. Le montant de l'investissement n'est pas connu à ce jour. Par mesure de prudence le management de la SBGE estime le coût de l'investissement à 50.000.000,00€ sur une période de 3 ans à partir de 2012.

Un différend existe entre la SBGE et le concessionnaire de la Step Nord, Aquiris Sa. Pour régler ce différend, les parties ont décidé de faire appel à un collège d'experts. Au stade actuel, la SBGE ne peut pas définir la probabilité qu'une charge supplémentaire serait due, pas plus que le montant de celle-ci. C'est pourquoi aucune provision n'est prise en compte.

LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées:

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances

Garanties constituées en leur faveur

Conditions principales des garanties constituées

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Conditions principales des autres engagements

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	40.653,07
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	9.000
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

Secteur
XV

Etat des personnes occupées

Travailleurs inscrits au registre du personnel

	Codes	1. Temps plein <i>(exercice)</i>	2. Temps partiel <i>(exercice)</i>	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice)</i>		3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice précédent)</i>
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent						
Nombre moyen de travailleurs	100	13,2	2	14,8 ETP		14,7 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	20.505	2.500	23.005	T	23.077 T
Frais de personnel	102	1.138.593	172.513,66	1.311.106,66	T	1.281.870,19 T
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103	XXXXXXX	XXXXXXX		T	T

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	14	2	15,6
110	14	2	15,6
111			
112			
113			
120	8	1	8,8
1200			
1201	8	1	8,8
1202			
1203			
121	6	1	6,8
1210			
1211	6	1	6,8
1212			
1213			
130			
134	14	2	15,6
132			
133			

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées
 Nombre d'heures effectivement prestées
 Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150		
151		
152		

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	1		1
210	1		1
211			
212			
213			

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension
 Prépension
 Licenciement
 Autre motif
 Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305			
310			
311			
312			
313			
340			
341			
342			
343			
350			

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'entreprise

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'entreprise

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'entreprise

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
	5801	2	5811	2
	5802	24	5812	70
	5803	87	5813	66
	58031		58131	
	58032	87	58132	66
	58033		58133	
	5821		5831	
	5822		5832	
	5823		5833	
	5841		5851	
	5842		5852	
	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

SBGE - BMWB

Règles d'évaluation appliquées aux comptes

PRELIMINAIRE

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du code des sociétés. Sans autre mention, tous les actifs et passifs sont évalués à leur valeur nominale. Les actifs sont évalués dans une optique de continuité des activités de l'entreprise.

REGLES APPLICABLES AUX RUBRIQUES D'ACTIF

I. Frais d'établissement

Les frais d'établissement ne sont pas portés à l'actif mais ils sont pris en charge à 100 pourcent au cours de l'exercice auquel ils ont été exposés.

II. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. La valeur d'acquisition comprend le prix d'achat ainsi que les frais accessoires.

Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité des actifs concernés. Les taux d'amortissement et les valeurs minimales soumises à l'amortissement sont :

Type d'immobilisé	Taux Minimum	
Etudes « protection »	5,00	1.250,00 €
Licences logiciel informatique	20,00-33,33	250,00 €

III. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. La valeur d'acquisition comprend le prix d'achat ainsi que les frais accessoires. Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible sont incorporés dans le coût de cet actif.

Les frais relatifs à la construction d'ouvrages (bâtiments, collecteurs et égouts, installations techniques, ...) sont portés à l'actif sous la rubrique "Immobilisations en cours" à leur valeur d'acquisition. Les ouvrages sont transférés en classe 22 « terrains et immeubles » et commencent à être amortis au moment de la mise en exploitation de l'ouvrage.

Les amortissements des immobilisations corporelles acquises à l'état neuf sont effectués selon la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité des actifs concernés. Les taux d'amortissement et les valeurs minimales soumises à l'amortissement sont :

Type d'immobilisé	Taux Minimum	
Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux (*)		
Collecteurs	2,50	1.250,00 €
Egouts	2,50	1.250,00 €
Bâtiment administratif	3,00	1.250,00 €
Terrain bâtis	3,00	1.250,00 €
Aménagement bâtiment administratif	10,00	1.250,00 €
Installation, machines et outillages		
Machines et outillages	10,00	1.250,00 €
Matériel de bureau et matériel roulant		
Mobilier	20,00	250,00 €
Matériel	33,33	250,00 €
GSM	50,00	250,00 €
Matériel informatique de bureau	33,33	250,00 €
Véhicule de fonctionnement	20,00	250,00 €
Autres immobilisations corporelles		
Mat.loc. financ.		Nature de l'actif

Les amortissements des immobilisations corporelles acquises de seconde main sont effectués selon la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité résiduelle des actifs concernés.

IV. Immobilisations financières:

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur prix d'acquisition. Des réductions de valeur éventuelles sont actées en cas de moins-value ou de dépréciation durable de ces immobilisations.

V. Créances a un an au plus

Les créances à un an au plus sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est opérée lorsque la valeur de réalisation estimée en date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

VI. Comptes de régularisation

Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont inscrites dans les comptes de régularisation sur base d'une règle proportionnelle.

Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou de plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause, sont comptabilisés pour un montant de la quote-part afférente à celui-ci.

REGLES APPLICABLES AUX RUBRIQUES DU PASSIF

I. Provision pour risques et charges

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque :

- il y a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation ; et
- le montant de l'obligation peut être estimée de manière fiable.

Le montant de la provision est la meilleure estimation possible de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle, à la clôture du bilan.

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration examine de manière individualisée, les provisions à constituer.

Les provisions font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges en considération desquelles elles ont été constituées.

II. Dettes a plus d'un an et a un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. L'article 27 bis de l'AR du 30.01.2001 est d'application aux dettes à plus d'un an.

III. Comptes de régularisation

Les charges ou la fraction de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont inscrites dans les comptes de régularisation pour le montant afférent à l'exercice.

Les revenus perçus au cours de l'exercice qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également comptabilisés pour le montant qui doit être considéré comme un produit pour l'exercice ultérieur.

REGLES COMMUNES APPLICABLES A PLUSIEURS RUBRIQUES D'ACTIF ET DE PASSIF

Les soldes passifs et actifs, exprimés en devises étrangères, sont à la fin de l'exercice comptable, convertis aux cours indicatifs publiés par la Banque Nationale de Belgique à la date d'arrêtés des comptes annuels. L'entreprise adopte toutefois comme cours de clôture une moyenne des cours du dernier mois de l'exercice, si, compte tenu des dernières variations de cours, la moyenne de ceux-ci est un meilleur critère d'évaluation pour l'image fidèle des comptes. Les profits et les pertes qui en résultent sont enregistrés dans le compte de résultats.

Les transactions qui ont été effectuées en monnaie étrangère durant l'année comptable sont reprises dans le compte de résultats à un taux journalier.

REGLES D'EVALUATION APPLICABLES AUX CONVENTIONS

1. Convention AQUAFIN/SBGE

La convention - en cours d'élaboration entre la SBGE et Aquafin - remplace à partir du 1er janvier 2007 une convention signée initialement entre la Région de Bruxelles Capitale et la Région flamande. Les termes de la nouvelle convention sont restés inchangés comparativement à la convention initiale.

Cette convention a pour objet la répartition de prestations liées aux services d'assainissement en Région bruxelloise entre AQUAFIN et la SBGE et fixe les modalités de refacturation des prestations réciproques des 2 entreprises.

Ces prestations comprennent des dépenses d'investissements et de fonctionnement.

Les termes de la convention prévoient que :

les prestations tant d'investissement que de fonctionnement refacturées par Aquafin sont prises en charge dans l'exercice au cours duquel ces prestations sont effectuées ;
les prestations tant d'investissement que de fonctionnement refacturées à Aquafin sont prises en produit dans l'exercice au cours duquel ces prestations sont effectuées .

2. Convention VIVAQUA/SBGE

La convention signée le 28 avril 1994 entre la Région de Bruxelles Capitale et la société VIVAQUA vise la concession de l'exploitation de la station d'épuration SUD.

Bien que la station Sud soit toujours en cours de transfert de la Région de Bruxelles Capitale à la SBGE suite aux problèmes de sols contaminés constatés, la convention de concession a été transférée avec effet au 1er décembre 2006.

Les termes de la convention comprennent :

Une facturation mensuelle par Vivaqua sur base forfaitaire conventionnelle ou réelle en contrepartie des prestations liées au fonctionnement de la station d'épuration SUD
Un fonds de garantie destiné à couvrir les gros entretiens et les grosses réparations est constitué sur une base forfaitaire (300.000,00 €/an) et facturé mensuellement par 12ème. Le fonds de garantie non-dépensé constitue une créance.

a. Transfert du fonds de la Région de Bruxelles Capitale à la SBGE

Le transfert du fonds de garantie est opéré à la date du 1er décembre 2006 correspondant au transfert de la convention de la RBC à la SBGE et s'élève à 697.449,01 EUR. Le montant transféré constitue un produit exceptionnel pour l'exercice 2007 pour la SBGE et pour contrepartie un compte de régularisation actif « charges à reporter ».

b. Règle de comptabilisation des opérations liées au fonds

En cours d'année, les avances facturées liées au fonds de garantie sont prises en charge.

A la clôture des comptes, un décompte annuel total des dépenses encourues est établi sur base des rapports mensuels d'activités prévu au contrat. Le compte « charges à reporter » enregistre l'écart entre les montants facturés et les dépenses réelles.

3. Convention IBDE/SBGE

Cette convention a pour objet d'assurer l'assainissement public régional de l'eau distribuée par l'IBDE dans la Région bruxelloise.

Les termes de la convention déterminent que :

La facturation mensuelle de l'année N est effectuée sur base du volume d'eau mensuel moyen facturé par l'IBDE durant l'année N-1 ;
Une facture de régularisation est établie en mai de l'année N+1 pour tenir compte du volume réel de l'année N. Le montant de la régularisation annuelle est inscrit en compte de régularisation actif ou passif.

4. Convention AQUIRIS/SBGE

Le contrat entre la Région de Bruxelles Capitale et la société AQUIRIS vise la construction et l'exploitation pendant une période de vingt ans, de la station d'épuration NORD.

Il est appelé à être transféré à la SBGE.

Le démarrage de la station est effectif depuis le mois de mars 2007 avec des performances qui sont encore en cours d'évaluation. La réception provisoire a été reportée suite à certains problèmes de rendement constatés lors de ces évaluations.

La réception provisoire, qui sert de point de départ à la facturation des services d'assainissement, est désormais envisagée courant 2008. En conséquence, aucun coût d'assainissement pour l'exercice 2006-2007 n'est provisionné.

Le cahier de charges prévoit une indemnité de 25.000 € par jour calendaire de retard qui fera toutefois l'objet d'une remise quant à son montant ou sa durée d'application. En l'absence d'un accord et conformément au principe de prudence, il n'est pas tenu compte de produits acquis en 2007.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 20.06.2011

Conformément au prescrit des articles 95 et 96 du code des Sociétés, nous avons l'honneur de faire rapport sur les comptes annuels, sur la situation de l'entreprise et sur notre gestion durant l'exercice social 2010.

1. Commentaires généraux

a. indexation du prix de l'assainissement

Par décision du Conseil d'Administration du 04.12.2009, le prix unitaire standard pour 2010 a été majoré de 10% (comme prévu au plan financier) et porté à 0,4090 €/m³

D'autre part, le volume d'eau facturé dans le cadre du contrat d'assainissement d'Hydrobru en 2010 s'élève à 57.670.045 €/m³, en baisse sensible par rapport aux années précédentes (59.141.488 m³ en 2008 et 60.249.760 m³ en 2009). La recette correspondante s'élève à 22.242.329,17 €.

b. contrat de concession de la station d'épuration de Bruxelles-Nord

L'annuité portant sur la période d'exploitation du 03.03.2010 au 02.03.2011 d'un montant de 36.049.106,06 € à été payée le 9 mai 2011. Une partie de cette annuité (15,7%) a été refacturée à Aquafin en application de la convention SBGE/Aquafin du 21.12.2007.

c. chantiers et travaux en cours :

- le bassin d'orage de Forest qui devrait être opérationnel à partir de juin 2011
- les travaux de construction du collecteur du Vogelzangbeek dont la mise en service est prévue au 2^{ème} semestre 2011
- les travaux de construction du collecteur du Verrewinkelbeek qui ont débuté en mai 2011

2. Commentaires sur les comptes annuels

L'exercice comptable 2010 de la SBGE se solde par une perte de **3,0 M €**. Le chiffre d'affaires est de 31,2 M€ et le total du bilan s'élève à 260,3 M€.

A l'actif :

Les immobilisations corporelles sont passées de 228 M€ à 226 M€, sous l'effet des amortissements. Il n'y a pas eu de nouveaux apports.

Les créances commerciales de 3,8 M€ concernent les encours clients de 2,7 M€ ainsi que la facture à établir à Aquafin.

La partie acquise de la redevance d'assainissement 2010 due par l'IBDE mais qui ne sera facturable qu'en 2011 (clause contractuelle) est reprise dans les comptes de régularisation de l'actif pour 11 M€, ainsi que la quote-part d'Aquafin (Step Nord), acquise pour 2010 mais qui ne peut être facturée qu'en 2011.

Au passif :

Les dettes concernent principalement le solde du crédit de 80 M€ auprès de Euro Hypo Bank. Un troisième remboursement de 2,8 M€ en capital a eu lieu en mai 2010.

La quatrième « annuité » Aquiris se retrouve pour 10/12^e dans les comptes de régularisation du passif ainsi que les intérêts courus mais non échus du crédit Euro Hypo de 2,2 M€

Comptes de résultat :

Le chiffre d'affaires est en concordance avec les prévisions du plan pluriannuel.

3. Utilisation des instruments financiers

Pour faire face aux besoins temporaires de cash, la SBGE a conclu une convention de crédit avec Dexia Banque. La ligne de crédit de 10.000.000 € pouvant être utilisée en découvert simple ou par straight loans a été conclue le 23/04/2010. Le montant maximum tiré sur la ligne était de 7.500.000€. La ligne a été supprimée mi octobre, le cash étant positif à nouveau.

4. Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

4.1. Paiement de la 3^{ème} annuité d'exploitation

La 4^{ème} annuité d'exploitation au montant de 36 M€ couvrant la période d'exploitation du 03.03.2010 au 02.03.2011 a été liquidée. Une partie de cette annuité (15,7%) sera refacturée à Aquafin en application de la convention SBGE/Aquafin du 21.12.2007.

4.2. Décompte IBDE

La facture annuelle de régularisation pour l'année 2010 s'élève à 2,4 M€ en faveur de l'IBDE (montant à rembourser)

4.3 Rapport des experts sur les causes de l'arrêt

Le 13.01.2011 les experts ont remis leur rapport définitif concernant les causes et circonstances de la mise à l'arrêt de la station d'épuration Nord en décembre 2009. Les conclusions sont claires : « les raisons techniques invoquées par Aquiris ne sont pas valables pour arrêter partiellement et encore moins totalement le traitement des eaux usées et de conduire au déversement des eaux usées sans traitement dans la Senne ».

Ce rapport a été versé aux pièces des dossiers « procédures judiciaires Région Flamande » en cours (point 7).

5. Renseignements quant aux circonstances qui pourraient influencer sensiblement le développement de la société

néant

6. Recherche et développement

néant

7. Risques et incertitudes de la société

Différentes procédures judiciaires sont actuellement en cours dans lesquelles la SBGE est impliquée :

- Procédure au fond de la Région Flamande, de la Vlaamse Milieumaatschappij, de la ville de Vilvorde, commune de Zemst contre la Région de Bruxelles-Capital, l'IBGE, la SBGE et Aquiris
- Action en cessation environnementale de la ville de Malines contre la Région de Bruxelles-Capitale, la SBGE et Aquiris
- Procédure au fond de la ville d'Anvers contre la Région de Bruxelles-Capital, l'IBGE, la SBGE et Aquiris
- Action en cessation de la commune de Rumst contre la Région de Bruxelles-Capitale, l'IBGE, la SBGE et Aquiris.
- Citation d'Aquiris contre la SBGE concernant la réclamation d'une indemnité 40,2 M€ ramenée à 19,2 M€ dans la convention du 30.04.2010 et toujours contesté par nous.

- Citation de J De Nul SA à l'encontre de la Région de Bruxelles-Capitale, la SBGE, OTV, Denys et Aquiris concernant la réclamation d'une indemnité pour hausse anormale du prix de l'acier et du cuivre

A la suite du rapport des experts sur les causes de l'arrêt de la Step Nord fin 2009, la responsabilité de la SBGE dans ce dossier n'est nullement engagée. Les procédures courent cependant toujours.

Au stade actuel, l'organe de gestion de la SBGE reste d'avis de ne comptabiliser aucune provision pour risques et charges du fait de l'absence de caractère probable ou certain des charges à couvrir.

8. Justification de l'application des règles de continuité

Etant donné l'application de l'article 96,6° du Code des sociétés, le Conseil d'administration justifie l'application des règles comptables de continuité pour l'élaboration des comptes annuels pour les raisons suivantes :

Les résultats sont fort proche des résultats prévus au plan financier pluriannuel. Celui-ci prévoyait des pertes durant les exercices 2007 à 2011. A partir de l'exercice 2012 les bénéfices diminueront la perte reporté. En 2017 la perte sera annulée.

9. Affectations et prélèvements

Nous vous proposons d'affecter le résultat comme suit :

- Perte à reporter : 2.976.589 €

10. Conclusions

En conclusion, nous vous proposons :

- De prendre connaissance du rapport du commissaire relatif à l'exercice social 2010 ;
- D'accepter l'affectation du résultat proposée ;
- D'approuver les comptes annuels ;
- De nous donner décharge pour le mandat exercé durant l'exercice écoulé ;
- De donner décharge au commissaire

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE ANONYME SOCIETE BRUXELLOISE DE GESTION DE L'EAU,
EN ABREGE S.B.G.E.
SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels avec paragraphe explicatif

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 260.319.786 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de € 2.976.590.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictees par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable, ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le rapport de gestion qui fait état de litiges en cours avec la société Aquiris relatif au niveau de sous-performance de la station nord d'une part, et avec divers pouvoirs publics relatif aux dommages environnementaux suite à l'arrêt temporaire de la station Nord par Aquiris. Le résultat de ces contentieux ne peut, à l'heure actuelle, selon l'opinion des responsables de la société, être prévu et par conséquent, aucune provision pour risques et charges n'a été enregistrée dans les comptes annuels.

Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

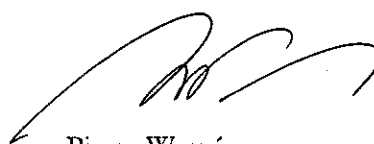
Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et contient une justification de l'application des règles de continuité conformément à l'article 96 alinéa 6. Le rapport de gestion concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat ;
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ;
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 6 juin 2011

RSM – INTERAUDIT SCRL

Représentée par :



Pierre Warzée
Associé